

CONSEILS POUR UN HIVER SANS TRACAS.



Mise à jour le 8 novembre 2018

Tous nos véhicules sont équipés de pneus d'hiver, de balais à neige et de pelles.

PETITS CONSEILS POUR TRAVERSER LA SAISON FROIDE AVEC LE SOURIRE!

PRÉVOYEZ UN PEU PLUS DE TEMPS ! L'hiver n'est pas sans son lot de surprises. Prévoyez un peu plus de temps qu'à l'habitude ou pensez à prolonger votre réservation. Petit conseil: arrivez un peu plus tôt s'il a neigé car vous devrez déneiger le véhicule. Ainsi, vous ne perdrez pas de temps sur votre réservation.

Véhicules *Auto-mobile*: un crédit pouvant aller jusqu'à 15 minutes est alloué pour le déneigement.

ASSUREZ-VOUS DE BIEN DÉNEIGER le véhicule que vous vous apprêtez à utiliser, y compris le capot, le toit, et les phares. N'oubliez pas de déglacer les essuie-glaces. Si ceux-ci restent coincés, cela pourrait causer un bris, à vos frais.

ATTENTION AUX CONSIGNES DE STATIONNEMENT

Notez qu'il est interdit d'abandonner le véhicule à un endroit prohibé, au même titre qu'un véhicule personnel. Portez une attention particulière à la signalisation en période de déneigement.

FAITES LE PLEIN D'ESSENCE ET DE LAVE-GLACE

Comme à l'habitude, assurez-vous que le réservoir d'essence soit rempli au moins au quart au retour du véhicule. Vous devez remplacer le dernier bidon de lave-glace si vous le videz. Tout comme l'essence, cette dépense vous sera créditée sur votre compte. Seul le lave-glace d'hiver (-40°) doit être utilisé, et ce, toute l'année.

FAITES PREUVE DE COURTOISIE

Pensez à secouer vos pieds et les tapis pour éviter les accumulations de neige ou d'eau dans les voitures.

... ET SOYEZ PRUDENT! On ne le dira donc jamais assez : il faut adapter sa conduite: réduire sa vitesse, freiner bien à l'avance, etc. N'hésitez pas à relire les rudiments de l'art du démarrage par temps froid dans le manuel du propriétaire qui se trouve dans le coffre à gants de toutes les voitures.

RÉSERVATIONS DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Les voitures s'envolent vite durant la période des Fêtes. Plus vous réserverez tôt, plus grandes seront vos chances d'obtenir un véhicule pour la période souhaitée. Portez également attention aux restrictions de la période de Noël et du jour de l'an (encadré plus bas).

N'hésitez pas à profiter de notre partenariat avec les « loueurs associés » partenaires de l'Inter-réseau et à *Auto-mobile* pour vos besoins de dernière minute.

Restrictions à Noël et au jour de l'an

Les restrictions qui suivent ne s'appliquent que dans les régions de Montréal et de Québec.

Montréal : 24-25-31 décembre et 1^e janvier
Québec : 24-25 décembre

Afin de maximiser la disponibilité des véhicules, les réservations qui incluent les 24 et 25 décembre ou les 31 décembre et 1^{er} janvier ne seront autorisées au tarif Longue distance que pour les réservations de 4 jours et plus. Les réservations plus courtes seront possibles au tarif de base de votre forfait ou redirigées chez les loueurs participants.

Par mesure d'équité, une pénalité (50 % du coût du temps de la portion annulée du trajet) s'appliquera si un trajet accordé au tarif Longue distance incluant les journées mentionnées plus haut est raccourci en deçà de quatre jours.

À noter : seules les journées ou portions de journées supprimées en deçà de quatre jours seront soumises à la pénalité (par exemple un trajet de cinq jours ramené à trois ne donnera lieu qu'à un jour de pénalité et non pas deux).

VÉHICULES AUTO-MOBILE

Été comme hiver, il faut libérer le véhicule dans une zone où il est permis de garer jusqu'à la fin de la journée du lendemain (23h 59). Évitez de garer les véhicules dans les zones de déneigement, clairement identifiées par des panneaux oranges installés par la Ville. Si possible, gardez-vous dans les zones déjà déneigées.

TEMPÊTES ET DÉNEIGEMENT

Lors de tempêtes, des instructions spécifiques seront communiquées aux usagers de Québec et Montréal afin de bien les informer de la promotion OPÉRATION DÉNEIGEMENT (minutes gratuites et/ou tarif réduit).